



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Vademecum des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) 2026



Janvier 2026

Service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier
Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements
Département du dialogue stratégique contractuel

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

PREAMBULE

Le présent document s'inscrit dans la dynamique impulsée par la circulaire du MESRE du 11 août 2025 relative au renforcement de la déconcentration en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, s'agissant plus particulièrement de la déconcentration de la contractualisation via les COMP 100% Missions. Il vise à apporter un cadre commun, lisible et opérationnel, afin de faciliter les travaux à engager dans chaque académie, qu'il reste possible d'adapter localement si nécessaire.

A. INTRODUCTION

Les nouveaux COMP, qui prennent la suite des contrats pluriannuels d'établissement, marquent une nouvelle étape dans la relation entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur, visant à renforcer leur autonomie et à adapter davantage ce dispositif aux réalités territoriales, en fédérant un plus grand nombre d'acteurs locaux.

Les dialogues contractuels seront désormais organisés par les recteurs de région académique et le recteur délégué ESRI, pour assurer, dans la prise en compte des priorités nationales portées par le ministère, une vision au plus près des territoires.

Le dispositif permettra de mettre en place une logique de contractualisation plus territorialisée et mieux partagée, prenant notamment en compte les bassins d'emploi. Les partenaires locaux des établissements seront inclus dans la discussion stratégique (collectivités territoriales, organismes nationaux de recherche, acteurs socio-économiques, acteurs de la vie étudiante), voire également les autres ministères de tutelle et les acteurs interministériels.

Le COMP rénové portera sur 100% des missions de l'établissement et sur l'ensemble de son modèle économique.

Le dialogue contractuel sera organisé avec chaque université en s'assurant que l'ensemble de ses missions est cohérent avec les orientations nationales, après avoir établi un diagnostic territorial qui sera le résultat d'une large concertation de l'ensemble des acteurs locaux.

Ce dialogue pourra s'appuyer sur plusieurs leviers à disposition des recteurs, dont les éléments relatifs à l'évolution de la carte des formations et à l'adaptation des capacités d'accueil (pour tenir compte de la démographie étudiante locale, des besoins du territoire, dans le respect des objectifs nationaux, et de l'appréciation de l'effort déjà consenti par chaque établissement). L'un des enjeux du COMP territorialisé est que ce dialogue soit conduit à la bonne maille, en proximité, avec une

connaissance extrêmement fine des évolutions démographiques (-3/+3) et des besoins locaux, tout en affirmant les points forts des compétences recherche au sein des établissements. Une attention particulière sera aussi portée à l'évolution de l'emploi scientifique, dans un contexte de renouvellement démographique intense, avec les nombreux départs en retraite au cours de la décennie à venir.

La transition écologique doit rester au cœur de l'ESR, c'est pourquoi les COMP prendront en considération la transition écologique et le développement durable pour orienter la construction de l'offre de recherche et de formation des établissements.

En outre, le COMP intégrera les grands enjeux nationaux en termes de transition numérique, d'IA et de cybersécurité.

Facteur d'attractivité, la dimension internationale pourra également irriguer l'ensemble du COMP de manière transversale (offre de formation internationale, alliances européennes, mobilisation des programmes européens et internationaux, partenariats, etc).

La durée des COMP sera alignée sur la durée des mandats des présidents (4 ans en général, 5 ans pour certains établissements). Pour les EPE et les grands établissements issus d'EPE, la référence sera celle du calendrier d'élections à la tête de l'EPE ou du grand établissement. S'agissant des universités relevant des deux régions préfiguratrices (Nouvelle Aquitaine et Provence Alpes Côte d'Azur), qui ont démarré l'exercice en 2025, des COMP de 5 ans pourront être conclus.

Le déploiement des COMP se fera en 2026 pour l'ensemble des universités, sauf exceptions dues au calendrier d'élections dans certains établissements (*cf : calendrier de mise en œuvre des COMP en annexe 7*) qui entraînera pour ces derniers une rédaction du COMP en 2027. Dans quelques cas particuliers (établissements sous tutelle directe du MESRE), les COMP resteront pilotés par l'administration centrale du MESRE.

B. STRUCTURATION DU COMP

Dans le cadre de la contractualisation sur 100% des missions, le contrat doit prendre en compte un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs¹, mettre en exergue la signature de différenciation des établissements – tant en formation qu'en recherche – et décrire leur feuille de route stratégique selon 3 axes :

- La formation et la vie étudiante,
- La recherche et l'innovation,
- Le pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement.

Concernant les EPE et les grands établissements issus d'un EPE, le COMP devra mettre pleinement en valeur la stratégie commune, la signature collective et le projet intégré qui fondent l'établissement. Il s'agit de montrer que la création d'un EPE répond à une véritable synergie et à un degré d'intégration assumé entre l'université et ses établissements-composantes, synergie qui doit se refléter clairement dans le contrat. Pour autant, lorsque cela est nécessaire afin de rendre compte des spécificités de certains établissements-composantes – qu'il s'agisse de leur positionnement académique, de leurs missions particulières ou de leurs besoins différenciés – des volets complémentaires pourront être annexés au COMP pour chaque établissement-composante doté de la personnalité juridique et morale. Cette possibilité vise à garantir leur visibilité et à éviter toute dilution ou marginalisation, tout en prévenant le risque inverse d'un COMP qui ne serait qu'une juxtaposition de mini-contrats dépourvus de cohérence. L'objectif est bien de tenir ensemble intégration et reconnaissance des singularités, au service d'un projet d'EPE lisible, articulé et réellement collectif.

Les transitions écologique, sociétale et numérique pour un développement durable, axe transversal de l'ESR, seront à décliner au sein des 3 axes.

B.1 Signature

La « signature » exige de l'établissement qu'il choisisse un angle de présentation et expose les points saillants qui constitueront pour les quatre années du COMP soit les défis auxquels il entend se confronter et qu'il s'engage à relever, soit un enjeu particulier (consolidation d'un EPE, renforcement d'une gouvernance efficace des composantes, attractivité internationale de l'établissement, renforcement du sentiment d'appartenance à l'établissement, etc.) qui guidera son action. Il convient que le choix effectué trouve ses conséquences dans la déclinaison des objectifs du COMP.

L'établissement exposera brièvement et concrètement le positionnement spécifique qu'il entend viser, les éléments qui le caractérisent et le différencient des autres et présentera les éléments prospectifs permettant de cerner ce vers quoi l'établissement

¹ D'autres diagnostics sont également à prendre en compte : bilan du précédent COMP, rapport HCERES, avis de la CTI, ...

se projette. La « signature » doit donc correspondre à l'élément clé qui permettra à l'établissement, au terme de la durée du COMP, d'être immédiatement identifié et reconnu.

B.2 Axe Formation et vie étudiante

B.2.1 Formation

L'enjeu pour l'enseignement supérieur est à la fois d'adapter l'offre et le contenu des formations aux attentes des publics - avec un véritable continuum entre orientation-formation-insertion professionnelle en favorisant leur réussite - et de former par la recherche ; et aussi de répondre aux besoins actuels et à venir des acteurs socio-économiques et de la société, intégrant les grandes transitions numérique, sociétale, énergétique et écologique.

Les nouveaux COMP vont venir prolonger la dynamique déjà engagée sur le pilotage de l'offre de formation par les vagues 2 et 3 des COMP précédents. L'objectif est de s'assurer de la soutenabilité de l'offre, sur la base d'un diagnostic outillé et partagé au sein de chaque établissement, en projetant une évolution de l'offre et des effectifs attendus en lien avec les moyens déployés (*cf : annexe 3 relative à la maquette type du COMP, objectif Formation et vie étudiante*).

Le travail sur la qualité du service public rendu à l'utilisateur, mesuré notamment par la réussite étudiante et l'insertion professionnelle, reste au cœur de la stratégie nationale. Un accent particulier sera mis sur le renforcement de la mixité sociale et de genre dans les différentes formations, avec un zoom spécifique sur la part de femmes dans les STEM (Sciences - Technologie - Ingénierie – Mathématiques).

La négociation au niveau régional des contrats doit permettre un dialogue territorial fort pour une adaptation plus fine de l'offre aux besoins locaux, à travers le déploiement pour chaque établissement d'une véritable stratégie de son offre de formation tout au long de la vie, en lien avec sa signature et ses expertises, travaillée avec ses composantes. L'offre de chaque établissement doit également s'articuler avec la stratégie nationale de formations et s'inscrire dans une nécessaire complémentarité avec l'offre de formation sur le territoire et entre territoires (s'agissant notamment des disciplines rares – « orchidées »).

Le COMP visera à présenter les actions majeures et stratégiques que l'établissement s'engage à déployer en pluri-annualité, pour renforcer et poursuivre le pilotage et la transformation de son offre de formation (initiale et continue), dans le cadre des trois grandes priorités suivantes :

- Mise en place d'une démarche stratégique pour **adapter l'offre aux attentes du public, aux besoins des milieux économiques et aux projets de territoire**, en lien avec la stratégie et la signature de l'établissement, avec intégration des enjeux de transitions (environnementales, énergétiques, numériques, technologiques, sociétales...) ; présentation des évolutions pressenties.

Dans ce cadre, l'accent sera mis, le cas échéant, sur les dispositifs favorisant **l'accès des filles aux formations et aux emplois du domaine scientifique STEM**.

- Présentation des projets majeurs de transformation de l'offre en lien avec **les métiers et secteurs d'avenir**, en détaillant les réalisations et les avancées prévisionnelles ;
- Détail de la démarche **d'optimisation de la performance de son offre**, à travers la transformation de ses mentions les moins performantes sur la base de critères/d'indicateurs (Quadrant, Tableau de bord interne) tels que : la réussite des étudiants, la réussite pondérée - valeur ajoutée, la poursuite d'étude, l'insertion professionnelle... ² Une attention particulière sera portée sur l'articulation entre les évolutions attendues des effectifs enseignants et chercheurs et le contexte démographique national.

Afin de bien mettre en valeur la dynamique visée par l'établissement, celui-ci pourra :

- Préciser les **évolutions récentes** de son offre et de celles en cours,
- Expliciter les **grandes typologies de transformations** visées par l'établissement,
- Mesurer le **nombre prévisionnel de mentions et d'étudiants** pouvant être concernés par ces transformations sur la durée du COMP.

B.2.2 Vie étudiante

En matière de vie étudiante, le COMP doit afficher une forte mobilisation pour la conception et la mise en œuvre d'une politique performante qui intègre différentes dimensions stratégiques :

- Un solide ancrage territorial prenant en considération les spécificités des contextes socio-économique et territorial
- Une prise en compte des sites et des composantes
- Une politique concertée avec les étudiants
- Une synergie avec les acteurs du territoire et bonne complémentarité avec les Crous
- Des ressources mobilisées au-delà de la CVEC
- Une structuration des services et des ressources humaines
- Des améliorations mesurables dans les conditions de vie étudiante

En particulier, le COMP prendra en compte les cinq grandes dimensions des politiques de vie étudiante :

- Santé, accès et promotion de la santé
- Bien-être, citoyenneté (développement de l'activité physique et sportive, des pratiques culturelles, facilitation de l'engagement étudiant, évolutions des temps et rythmes étudiants), et compétences psycho-sociales.
- Accueil et action Sociale (coordination avec le Crous pour développer une offre en matière de logement et de restauration adaptée aux besoins des étudiants du territoire, ainsi que l'accompagnement social et la

² Cf : paragraphe D2 relatif aux outils

simplification de l'accès aux droits, notamment par la création de guichets uniques sociaux).

- Egalité (accompagnement des besoins particuliers : ESH, SHN, artistes, aidants...)
- Pilotage et ancrage territorial (SDVE, financements, partenariats avec les acteurs du territoire - Crous, Collectivités territoriales...)

La mise en œuvre du schéma directeur vie étudiante (SDVE) doit traduire la stratégie de la politique de vie étudiante de l'établissement, qui devra s'inscrire dans la politique globale de cet établissement.

B.3 Axe Recherche et innovation

Chaque université définit sa stratégie scientifique (recherche et innovation), fondée sur l'excellence, en s'appuyant sur ses unités de recherche, en lien avec les ONR et les agences de programmes et en prenant en compte les partenariats de son écosystème de recherche et d'innovation à l'échelle territoriale, nationale et internationale. L'impact de cette stratégie devra pouvoir être apprécié.

C'est une démarche partagée à laquelle participent les acteurs internes à l'université et les acteurs externes. La dimension territoriale des COMP doit être renforcée en prenant en compte les partenariats de l'écosystème recherche et innovation, y compris les acteurs socio-économiques.

La stratégie scientifique élaborée tient compte de :

- La capacité de l'établissement à se positionner, au-delà des programmes ANR, sur les programmes européens type ERC et Horizon Europe ;
- Le développement d'une stratégie d'innovation visant à renforcer les liens avec le monde socio-économique (recherche partenariale, diffusion et transfert de technologies, entrepreneuriat) en s'appuyant, le cas échéant, sur la structuration mise en place dans le cadre d'un PUI ;
- Une politique formalisée des données. Celle-ci devra permettre de préserver la protection et la souveraineté des informations et des résultats de recherche, qui s'inscrira en cohérence avec la politique de protection du potentiel scientifique et technique (PPST). L'engagement vis-à-vis des data-centres labélisés en région, quand ils existent, sera explicité ;
- Des mesures concrètes de simplification pour faciliter l'exercice des missions cœurs de métier des chercheurs. A ce titre, l'augmentation du nombre de délégations de gestion doit être systématiquement recherchée, en cohérence avec un objectif d'augmentation nationale de +40% en 2026 et +70% en 2027. Une liste des mesures prises pour soulager la charge administrative des personnels enseignants-chercheurs et BIATSS devra être fournie ;
- Des engagements en faveur de la science ouverte. Le partage des données scientifiques et la transparence des résultats sont encouragés pour accélérer les avancées scientifiques et renforcer la confiance du public ;

- Le développement de plus de pluridisciplinarité afin que la recherche française se mobilise pour apporter des solutions aux enjeux contemporains tels que la transition énergétique, la santé du futur, l'intelligence artificielle, la transition environnementale qui concernent l'ensemble des secteurs scientifiques ;
- Le dialogue entre sciences, recherche et société joue un rôle essentiel pour lutter contre les dysfonctionnements de l'information et la manipulation des savoirs, atteindre les objectifs de développement durable, garantir notre souveraineté technologique et industrielle, augmenter l'attractivité des parcours scientifiques afin de se préparer aux mutations technologiques et pour soutenir l'innovation.

B.4 Axe Pilotage stratégique et opérationnel

La stratégie d'établissement se déploie à travers des mécanismes structurés de dialogue de gestion interne et par la mobilisation de leviers financiers adaptés. Elle repose sur la déclinaison de cette stratégie au sein des différentes structures de l'établissement, en cohérence avec ses moyens financiers – qu'il s'agisse des ressources propres ou des moyens budgétaires –, l'évolution de ses ressources humaines et la gestion de son patrimoine immobilier.

Afin de faciliter et d'accélérer le déploiement de cette stratégie, des réformes et des simplifications organisationnelles peuvent être envisagées, en particulier pour les EPE qui devront sortir d'expérimentation au cours de leur contrat.

Le contrat s'inscrit dans le respect des seuils prudentiels définis par le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des EPSCP. À ce titre, l'analyse de la trajectoire financière de l'établissement, notamment l'évolution projetée du résultat et du fonds de roulement, constitue un préalable indispensable à l'appréciation de sa soutenabilité sur la durée du contrat. Le cas échéant, le COMP précisera les mesures et trajectoires permettant d'assurer, de manière pérenne, le respect de ces seuils ou d'en restaurer l'équilibre.

La stratégie immobilière de l'établissement doit être conduite en cohérence étroite avec la stratégie de formation et de recherche définie dans le COMP. À ce titre, l'élaboration, la mise à jour et le suivi du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) constituent un élément central du dialogue contractuel.

Chaque établissement doit obligatoirement disposer des 5 schémas directeurs suivants qui constituent avec le COMP un ensemble cohérent de pilotage stratégique :

- . Schéma directeur Développement durable Responsabilité sociale et environnementale (SD DDRSE), afin d'intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux dans la stratégie globale de l'établissement ;
- . Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), afin de prétendre à un accompagnement ;
- . Schéma directeur des Systèmes d'information (SDSI), pour lequel il est attendu notamment des éléments portant sur la cybersécurité ;

- . Schéma directeur de la Vie étudiante (SDVE), en cohérence avec les éléments qui se déclinent pour améliorer la vie étudiante ;
- . Schéma directeur Handicap (SDH), également en cohérence avec les éléments qui se déclinent pour améliorer la vie étudiante.

Dans le cadre du COMP, un état des lieux de l'avancement, de l'actualisation ou de la mise en œuvre de chacun de ces schémas directeurs devra être présenté. En particulier, la disponibilité d'un SPSI à jour constitue une condition indispensable à l'accompagnement des projets immobiliers.

Les COMP continuent d'accompagner l'engagement des établissements de l'ESRE en faveur de la transition écologique et sociétale, en cohérence avec les priorités définies dans leurs schémas directeurs DDRSE. La formation des étudiants et des personnels à ces enjeux, ainsi que la réduction des empreintes carbone et énergétique, demeurent des priorités majeures de l'État. En cohérence avec le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), les établissements sont également invités à analyser leurs vulnérabilités face au changement climatique et à élaborer leur propre plan d'adaptation. Enfin, une articulation renforcée entre transition numérique et transition écologique est attendue, notamment au regard des enjeux de sobriété numérique liés au développement des usages de l'intelligence artificielle générative.

S'agissant de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), la démarche contractuelle doit permettre une montée en maturité significative des établissements. Elle repose sur plusieurs niveaux d'exigence :

1. la fiabilisation des données issues du système d'information des ressources humaines ;
2. la réalisation de projections relatives à l'évolution des effectifs et des emplois, notamment dans un contexte de renouvellement important lié aux départs à la retraite ;
3. la mise en œuvre d'une démarche structurée de GPEEC de l'emploi scientifique et des fonctions d'appui, intégrant une approche qualitative des emplois ;
4. la mise en regard de ces travaux avec les orientations stratégiques en matière de formation et de recherche.

Si les établissements ne présentent pas tous le même niveau de maturité sur ces sujets, le temps du COMP doit constituer, pour chacun d'eux, une période de progrès substantiels.

Le contrat couvrira *a minima* les items suivants :

- **Mobilisation de la gouvernance** de l'établissement, pour assurer le bon déploiement et le suivi du contrat sur la période ;
- **Mise en œuvre de la GPEEC de l'emploi scientifique** (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels d'appui) permettant à l'établissement d'anticiper et de faire évoluer son potentiel de formation et de recherche en

cohérence avec sa stratégie, notamment dans la perspective des départs à la retraite ;

- **Amélioration du modèle économique** de l'établissement, notamment à travers l'augmentation des ressources propres et l'interrogation du périmètre d'activité ;
- **Maîtrise des coûts** au service d'un pilotage efficient en s'appuyant sur le projet connaissance des coûts des activités (P2CA) ;
- **Pilotage pluriannuel de la trésorerie**, pour assurer sa bonne mobilisation au service des projets de l'établissement (notamment pour les opérations d'investissement). Une attention particulière devra être apportée à la cohérence entre les recettes fléchées, les opérations pluriannuelles et les projections de trésorerie. A ce titre, un guide spécifique va être proposé aux établissements ;
- **Maîtrise de la masse salariale**, avec une attention particulière pour les éléments impactant la soutenabilité à long terme de l'établissement (effets en année pleine des mesures d'emplois, risque de « CDIisation » des contractuels, mesures salariales décidées par l'établissement lui-même), évolutions du GVT ;
- **Maîtrise de la stratégie immobilière**, à travers une mise en œuvre du SPSI en cohérence avec la stratégie de formation et de recherche de l'établissement.

C. INDICATEURS

Les COMP comprennent 8 indicateurs nationaux.

C.1 Indicateurs nationaux Formation

- 1) Nombre de formations transformées parmi les moins performantes sur la période du COMP (selon réussite et insertion professionnelle) ;
- 2) Effectif étudiants dans des formations correspondant aux grands défis (réindustrialisation/souveraineté, vieillissement de la population, transition écologique), notamment les STEM et les métiers de la santé

C.2 Indicateur national Vie étudiante

- 3) Indicateur composite de vie étudiante prenant en compte les cinq dimensions suivantes : santé, bien-être, accueil et action sociale, égalité des chances pour les étudiants à besoins particuliers et pilotage et ancrage territorial. Cet indicateur présenté en annexe est calculé par la DGESIP et sera communiqué aux rectorats, chaque année.

C.3 Indicateurs nationaux Recherche et Innovation

- 4) Montant financier total des contrats issus d'Horizon Europe ;
- 5) Structuration de l'activité d'innovation dans le cadre du PUI (le cas échéant) ;
- 6) Taux d'UMR en DGG.

C.4 Indicateurs nationaux Pilotage

- 7) Taux de ressources propres
- 8) Niveau de trésorerie (avec l'objectif de mieux mobiliser les trésoreries)

Le détail des indicateurs figure en annexe 6.

D. METHODOLOGIE

D.1 Plan d'actions

Plan d'action type en annexe 1.

D.2 Les outils

Outils mis à disposition des établissements et des rectorats :

D.2.1 Outils généraux

- Maquette type de COMP (*voir annexe 3*)

D.2.2 Outils axe Formation

- 1) **FRESQ - cartographie de l'offre du Supérieur** : 1^{ère} mise à disposition à partir de fin juillet 2025, avec intégration progressive des différents diplômes du Supérieur et amélioration continue de l'outil.
- 2) **FRESQ – Datavisualisation** : déploiement progressif de cette brique qui permet le croisement de données et la visualisation des caractéristiques de l'offre sous forme graphique et carte géographique. A terme, cet outil permettra de disposer de :
 - **Quadrant** : graphique sur performance des formations de l'établissement, comparaison entre formations de l'établissement, et comparaison inter- établissements au niveau des grands domaines disciplinaires.
 - Evolution des effectifs en formation, dont le nombre/taux de filles
 - Croisement avec : taux attractivité des formations, taux remplissage, ...
 - Analyse par secteurs/filières d'activité
 - Intégration de données de contexte des territoires : INSEE
- 3) **Extractions et Bilans académiques de Parcoursup et MonMaster** : tableaux permettant d'analyser les places ouvertes sur les 2 plateformes, ainsi que le nombre de candidatures reçues, les vœux et le nombre d'admissions par formation.

. Pour permettre l'animation et le suivi des COMP par les rectorats, outils mis à leur disposition en complément :

- 1) **FRESQ Datavisualisation – Quadrant** :
 - L'accès du rectorat permet de disposer de l'ensemble des Quadrants pour tous les établissements de son territoire, et ainsi de pouvoir comparer avec précision les performances des formations de tous ces établissements de la région académique.
 - Cet outil permettra aux rectorats de disposer d'une vision plus globale et comparative afin de négocier au mieux les efforts sur la transformation de l'offre moins performante.

2) **Avancées des projets « Compétences et Métiers d'Avenir » :**

- Une fiche de présentation synthétique des projets sur la région académique,
- Un état annuel de la création de formations et des places de formation (données fournies par les porteurs) par projet.

Ces éléments permettront aux rectorats de mesurer l'impact des projets « Compétences et métiers d'avenir » sur l'évolution de l'offre de formation des établissements.

D.2.3 Outils axe Formation Vie étudiante

Les rectorats pourront s'appuyer sur :

- Le référentiel Politique de vie étudiante

Voir annexe n° 4

Outil mis à disposition des rectorats pour permettre l'animation et le suivi des COMP. Afin de faciliter l'accompagnement des établissements et les aider à porter une politique de vie étudiante, la DGESIP partage avec les rectorats les orientations nationales concernant chaque thématique ainsi que les pistes de questionnements sur les 5 grandes dimensions de vie étudiante, en cohérence avec l'indicateur composite. L'intérêt de cette démarche est de mesurer les dynamiques spécifiques à chaque établissement, ainsi que les difficultés éventuelles qui pourront être remontées par l'établissement.

- L'indicateur composite de vie étudiante

Voir annexe n°5

Présentation de la méthodologie de calcul de l'indicateur composite, à partir des indicateurs des 5 grandes dimensions, visualisation à travers une fiche synthétique de la représentation graphique pour un établissement, des scores des 5 thématiques et du score synthétique.

D.3 Calendrier type

Voir annexe n°2

ANNEXES

- 1/ Exemple de démarche contractuelle
- 2/ Calendrier type
- 3/ Maquette type de COMP
- 4/ Référentiel de la politique de vie étudiante
- 5/ Méthodologie de l'indicateur composite de vie étudiante
- 6/ Indicateurs nationaux
- 7/ Calendrier de mise en œuvre des COMP 100% Missions

Annexe 1 – Exemple de démarche contractuelle

Dates	Etapes	Acteurs	Actions du rectorat
	Identification des partenaires locaux de chaque établissement (collectivités territoriales, ONR, partenaires socio-économiques, CROUS...)	Rectorat	
	Réunion de l'ensemble des acteurs, pour contribuer à l'élaboration du diagnostic territorial de l'établissement	<u>Rectorat</u> Etablissement Partenaires	Organiser une réunion avec l'établissement et ses partenaires, en s'appuyant sur les données transmises par l'AC et les experts locaux
	Rédaction du diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs	<u>Rectorat</u> Etablissement Partenaires	
	Remontée des informations de bilan des exercices contractuels antérieurs (COMP, contrat quinquennal, DSG non clos, bilan des politiques publiques...), avec suivi des indicateurs et jalons	Etablissement	
	Analyse des éléments de bilan transmis par l'établissement	Rectorat	
	Réunion avec chaque établissement portant sur le partage des diagnostics et analyses stratégiques	<u>Rectorat</u> Etablissement	Organiser une réunion avec l'établissement sur la base des diagnostics et bilans réalisés
	Rédaction du relevé des échanges, qui doit permettre d'identifier les éléments incontournables du projet de COMP qui prennent en compte les spécificités de l'établissement	Rectorat	
	Elaboration d'une feuille de route stratégique	Etablissement	Sur la base du relevé des échanges transmis par le rectorat
	Retour du projet de COMP (V1), comportant notamment : . la projection d'un modèle économique soutenable . les anticipations en matière de ressources humaines compte tenu des départs à la retraite . la proposition de valeurs initiales et de cibles pour les indicateurs nationaux . la proposition de quelques indicateurs de performance spécifiques à l'établissement,	Etablissement	

	avec valeurs initiales, cibles, mode de calcul, source . l'identification des domaines et cycles de formation pour lesquels l'offre de formation pourraient évoluer sur la période contractuelle		
	Expertise de chaque axe du projet de COMP	Rectorat	Solliciter les expertises locales
	Rédaction d'une note de synthèse interne comportant : . une appréciation globale du COMP, de la trajectoire proposée et des valeurs cibles des indicateurs .une proposition d'arbitrage financier, avec programmation pluriannuelle des moyens sur 5 ans	Rectorat	
	Réunion de dialogue contractuel	<u>Rectorat</u> Etablissement	. Organiser une réunion
	Rédaction d'un relevé des échanges avec les points d'amélioration à intégrer par l'établissement dans une version 2 du COMP	Rectorat	
	Transmission v2 du COMP au rectorat	Etablissement	
	Analyse de la V2 du COMP par le rectorat, s'agissant en particulier : . du modèle économique et de la stratégie RH, en s'assurant que la stratégie décrite dans le COMP correspond aux capacités réelles de l'établissement . des valeurs des indicateurs . des évolutions envisagées de l'offre de formation par domaine et cycle ?	Rectorat	
	Eventuellement, inscription dans le COMP de l'adaptation des chroniques des opérations CPER, en concertation avec le préfet de région et le président du conseil régional	<u>Rectorat</u> Etablissement Préfet Région	
	Eventuellement, inscription dans le COMP de l'évolution des capacités d'accueil sur 5 ans	<u>Rectorat</u> Etablissement	
	Réunion de négociation financière	<u>Rectorat</u> Etablissement	. Organiser une réunion . S'appuyer sur le mandat chiffré de négociation transmis par l'AC (objectifs d'amélioration du service public, marges de manœuvre financières, capacités d'accueil) avec un premier calibrage financier.

	Elaboration du tableau de synthèse du COMP, avec proposition de pondération de chaque axe, et ajustement du COMP (v3)	Rectorat	
	Transmission à la DGESIP du tableau de synthèse du COMP et du projet d'arbitrage financier, pour avis	Rectorat MESRE / DGESIP	Arbitrage financier
	Communication de l'arbitrage financier définitif à l'établissement	Rectorat	
	Navette avec l'établissement pour finaliser le document et établir la version définitive	Rectorat Etablissement	
	Eventuellement, ajout de volets spécifiques pour chaque partenaire, notamment les ONR	Etablissement Partenaires	
	Passage devant les instances de l'établissement		
	Signature du COMP	Rectorat Etablissement	



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Annexe 2 : Calendrier type sur 10 mois

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10
Diagnostic territorial	- Bilans - o contrat quinquennal, - o jalons, indicateurs, COMP, - o DSG - Rapports d'évaluation HCERES et corps de contrôle - Collecte et analyses des données	- Synthèses stratégiques, - Identification des enjeux en fonction du diagnostic territorial et des données analysées	- Réunion de dialogue contractuel - Rédaction d'un compte-rendu ou relevé de décisions permettant à l'établissement de rédiger une v1 de son contrat	Envoi de la v1 du contrat par l'établissement Itérations sur cette v1	Production de la version finale validée par le rectorat	Envoi à la DGESIP	Retour DGESIP	Présentation devant les instances de l'établissement	Signature

Annexe 3 : Maquette type de COMP



Université/établissement XXXX

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2026-20xx

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna. Aliquam tristique nunc nec quam feugiat, eu porttitor nisi iaculis. Vivamus vitae auctor ante. Aliquam laoreet et metus et semper. Sed nec velit vel libero condimentum sagittis. Phasellus quam est, elementum id neque commodo, efficitur auctor magna. Nulla et erat non arcu commodo lacinia.

Duis blandit, augue vitae varius finibus, velit tellus sollicitudin odio, et lacinia velit odio posuere nisi. Duis malesuada ex nec magna ultrices porttitor. Proin laoreet fermentum nunc, ac vulputate odio congue nec. Proin eu vulputate massa, vitae finibus ex. Aliquam suscipit et massa nec luctus. Vestibulum aliquam varius eros eget malesuada. Curabitur egestas laoreet ipsum, vel scelerisque massa tempus nec. Mauris blandit iaculis est et auctor.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna. Aliquam tristique nunc nec quam feugiat, eu porttitor nisi iaculis. Vivamus vitae auctor ante. Aliquam laoreet et metus et semper. Sed nec velit vel libero condimentum sagittis. Phasellus quam est, elementum id neque commodo, efficitur auctor magna. Nulla et erat non arcu commodo lacinia.

Duis blandit, augue vitae varius finibus, velit tellus sollicitudin odio, et lacinia velit odio posuere nisi. Duis malesuada ex nec magna ultrices porttitor. Proin laoreet fermentum nunc, ac vulputate odio congue nec. Proin eu vulputate massa, vitae finibus ex. Aliquam suscipit et massa nec luctus. Vestibulum aliquam varius eros eget malesuada. Curabitur egestas laoreet ipsum, vel scelerisque massa tempus nec. Mauris blandit iaculis est et auctor.

Principal enjeu des prochaines années (durée du COMP) ou principale difficulté à laquelle l'établissement doit faire face dans les prochaines années (durée du COMP).

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Focus : L'essentiel de l'objectif « Offre de formation »

Éléments de diagnostic :

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Duis blandit, augue vitae varius finibus, velit tellus sollicitudin odio, et lacinia velit odio posuere nisi. Duis malesuada ex nec magna ultrices porttitor. Proin laoreet fermentum nunc, ac vulputate odio congue nec. Proin eu vulputate massa, vitae finibus ex. Aliquam suscipit et massa nec luctus. Vestibulum aliquam varius eros eget malesuada. Curabitur egestas laoreet ipsum, vel scelerisque massa tempus nec. Mauris blandit iaculis est et auctor.

Démographie étudiante / Anticipation de la démographie étudiante à venir et conséquences concrètes que l'établissement en tire (lien avec la stratégie RH et la GPEEC)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Analyse des Quadrants, de la réussite étudiante et de l'insertion professionnelle

Commentaires de l'établissement sur le **Quadrant**, transmis préalablement.

Liste des formations qu'il s'engage à transformer pour améliorer la performance de l'offre, en prenant appui sur le Quadrant et sur des indicateurs issus de son propre pilotage.

Identification des filières où **l'insertion dans l'emploi et/ou la réussite étudiante** n'est, aujourd'hui, pas satisfaisante, afin de moduler les capacités d'accueil, en identifiant les causes de l'échec et les moyens permettant de le limiter ou d'y remédier

Description de l'objectif / Rappeler brièvement quelles évolutions ont déjà eu lieu et celles qui se dessinent déjà / L'objectif poursuivi doit, plutôt qu'une liste de formations, venir appuyer le pilotage et répondre aux principaux enjeux identifiés précédemment.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Duis blandit, augue vitae varius finibus, velit tellus sollicitudin odio, et lacinia velit odio posuere nisi. Duis malesuada ex nec magna ultrices porttitor. Proin laoreet fermentum nunc, ac vulputate odio congue nec. Proin eu vulputate massa, vitae finibus ex. Aliquam suscipit et massa nec luctus. Vestibulum aliquam varius eros eget malesuada. Curabitur egestas laoreet ipsum, vel scelerisque massa tempus nec. Mauris blandit iaculis est et auctor.

Liste des Formations

A – transformation

1 – formations récemment transformées

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis.

2 - formations à transformer dans les années à venir

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis.

B – création

1 – formations récemment créées

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis.

2 - formations à créer dans les années à venir

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis.

C – fermeture

1 – formations récemment fermées

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis.

2 - formations à fermer dans les années à venir

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis.

Nombre d'étudiants qui seront accueillis en régime permanent dans de nouvelles filières et ceux concernés par les transformations/suppressions ci-dessus

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis.

Articulation éventuelle avec l'AMI CMA

Articuler les demandes formulées dans le cadre du COMP avec celles portées dans le cadre de France 2030 (AMI CMA passés ou à venir). Tout projet déposé dans le cadre de cet AMI devra s'inscrire dans les objectifs « formation » du COMP. A cet égard, l'avis d'opportunité porté par le MESRE pour les futurs projets de l'AMI CMA s'appuiera sur les éléments inscrits dans le COMP.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis.

Focus : L'essentiel de « la vie étudiante »

Diagnostic 1 : Schéma directeur de vie étudiante (SDVE)/ L'établissement présentera succinctement les grandes lignes de son SDVE et/ou, le cas échéant ses évolutions en cours

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Diagnostic 2 :

L'établissement présentera notamment et succinctement l'état des lieux des actions engagées par rapport aux grandes thématiques de la vie étudiante mentionnées ci-dessous dans son établissement :

- Thématique 1 : La santé (accès et promotion de la santé)
- Thématique 2 : Bien-être, compétences psycho-sociales et citoyenneté (sport, culture, engagement, temps et rythmes universitaires)
- Thématique 3 : L'accueil et les actions sociales (accès aux droits, accueil, aides au logement, restauration en lien avec les partenariats)
- Thématique 4 : Egalité des chances (accompagnement des étudiants à besoins particuliers)
- Thématique 5 : Pilotage et ancrage territorial (SDVE, budget, partenariats territoriaux, notamment avec le Crous et les collectivités territoriales)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Objectif poursuivi :

A partir du diagnostic sur les différentes dimensions, en fonction des priorités de son SDVE et de l'analyse de son indicateur composite, l'établissement précisera le ou les objectifs prioritaires visant à l'amélioration des conditions de vie étudiante pour son établissement.

Les données chiffrées sont à inscrire uniquement dans la rubrique « Plan de financement » (ci-dessous)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna. Aliquam tristique nunc nec quam feugiat, eu porttitor nisi iaculis. Vivamus vitae auctor ante. Aliquam laoreet et metus et semper. Sed nec velit vel libero condimentum sagittis. Phasellus quam est, elementum id neque commodo, efficitur auctor magna. Nulla et erat non arcu commodo lacinia.

Plan de financement et pérennisation Formation

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Plan de financement et pérennisation Vie étudiante

L'établissement veillera à préciser son mode de financement pour mettre en œuvre et pérenniser les actions associées à le ou les objectifs vie étudiante du COMP. Il précisera également, dans son plan de financement, la part relevant de son budget CVEC, celle relevant de ses ressources propres et celle relevant de financements extérieurs obtenus à travers des réponses à des appels à projet ou des partenariats.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna. Aliquam tristique nunc nec quam feugiat, eu porttitor nisi iaculis. Vivamus vitae auctor ante. Aliquam laoreet et metus et semper. Sed nec velit vel libero condimentum sagittis. Phasellus quam est,

Indicateurs nationaux :

Indicateur national 1

Valeur initiale	Valeur cible	Echéance cible
		20xx

Indicateur national 2

Valeur initiale	Valeur cible	Echéance cible
		20xx

Indicateur national 3

Valeur initiale	Valeur cible	Echéance cible
		20xx

Recherche et innovation

Objectif 2 : XXXX

Focus : L'essentiel de l'objectif « Recherche et innovation »

Signature scientifique de l'établissement

L'établissement présente ses priorités de recherche et d'innovation, en s'appuyant sur un bilan de l'existant.

Lorem ipsum dolor sit amet consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Méthode et pilotage de la stratégie de recherche et innovation

L'établissement présente sa méthodologie de construction et de pilotage de sa stratégie recherche (tant pour ses unités propres que pour ses unités en mixité) et innovation. Cette présentation inclut le pilotage de la stratégie de la recherche avec les composantes et les unités de recherche, ainsi que des propositions de simplification des procédures permettant aux personnels de recherche de gagner en efficacité.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Modalités de coordination avec les partenaires pour l'élaboration du COMP

L'université décrit le mode d'association des Organismes Nationaux de Recherche

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna

Décrire succinctement les objectifs recherche et innovation (contexte, mise en œuvre)

Les données chiffrées sont à inscrire uniquement dans la rubrique « Plan de financement et pérennisation » (ci-dessous)

Parmi les objectifs proposés, un sera consacré à la participation de l'établissement aux financements européens et plus particulièrement aux appels d'offres ERC.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna

Plan de financement et pérennisation

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna

Indicateurs nationaux :

Indicateur national 4

Valeur initiale	Valeur cible	Echéance cible
		20xx

Indicateur national 5

Valeur initiale	Valeur cible	Echéance cible
		20xx

Indicateur national 6

Valeur initiale	Valeur cible	Echéance cible
		20xx

Diagnostic : gouvernance :

En cas d'EPE ou de grand établissement issu d'EPE, expliciter les enjeux d'intégration pendant la période couverte par le contrat

Pour tous les établissements : Pilotage des composantes de l'université / L'établissement exposera notamment comment se déroule le dialogue avec ses composantes et l'impact de ce dialogue sur les perspectives en matière de ressources humaines et de transformation de l'offre de formation. Il devra clairement écrire le chemin déjà parcouru, l'évaluation du chemin parcouru (qu'est-ce qui fonctionne ? qu'est-ce qui ne fonctionne pas ou mal ?) et le chemin à venir (avec des jalons).

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Duis blandit, augue vitae varius finibus, velit tellus sollicitudin odio, et lacinia velit odio posuere nisi. Duis malesuada ex nec magna ultrices porttitor. Proin laoreet fermentum nunc, ac vulputate odio congue nec. Proin eu vulputate massa, vitae finibus ex. Aliquam suscipit et massa nec luctus. Vestibulum aliquam varius eros eget malesuada. Curabitur egestas laoreet ipsum, vel scelerisque massa tempus nec. Mauris blandit iaculis est et auctor.

Focus : L'essentiel de l'objectif « Pilotage »

Décrire succinctement les actions que la direction de l'établissement entend conduire pour accroître les marges de manœuvre nécessaires au financement de sa stratégie, s'agissant en particulier :

- du développement des ressources propres , en vous appuyant sur des couts complets et la méthode P2CA
- de la programmation de l'utilisation de la trésorerie, articulée avec une programmation budgétaire des opérations pluriannuelles et un SPSI à jour ;
- de l'anticipation des départs à la retraite dans les 3, 5 et 10 ans à venir, en tant que levier de transformation (offre de formation, de recherche, fonctions d'appui et de supports ...) ;
- de la simplification des procédures d'utilisation des fonds alloués ;
- de l'optimisation de la politique des achats, en termes de mutualisation (infra ou inter-établissements) et de professionnalisation (acheteurs à plein temps, expression du juste besoin, sourcing ...).

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna.

Suivi des schémas directeurs (SD)

SD	Etabli et mis en œuvre : OUI/NON	Si NON, jalon de production à préciser
SD DDRSE		
SPSI		
SD SI		
SD VE		
SD H		

Points de progrès identifiés par le Hcéres, la Cour des comptes, l'Inspection générale

Diagnostic :

Projection des départs à la retraite, y compris les enseignants-chercheurs, dans les 3-5 et 10 ans à venir et conséquences concrètes que l'établissement en tire

Mise en œuvre de travaux structurés de GPEEC en ce qui concerne les emplois scientifiques et les fonctions d'appui et de support

Objectif poursuivi :

Décrire succinctement l'objectif et sa mise en œuvre

Les données chiffrées sont à inscrire uniquement dans la rubrique « Plan de financement » (ci-dessous)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna. Aliquam tristique nunc nec quam feugiat, eu porttitor nisi iaculis. Vivamus vitae auctor ante. Aliquam laoreet et metus et semper. Sed nec velit vel libero condimentum sagittis. Phasellus quam est, elementum id neque commodo, efficitur auctor magna. Nulla et erat non arcu commodo lacinia.

Duis blandit, augue vitae varius finibus, velit tellus sollicitudin odio, et lacinia velit odio posuere nisi. Duis malesuada ex nec magna ultrices porttitor. Proin laoreet fermentum nunc, ac vulputate odio congue nec. Proin eu vulputate massa, vitae finibus ex. Aliquam suscipit et massa nec luctus. Vestibulum aliquam varius eros eget malesuada. Curabitur eget laoreet ipsum, vel scelerisque massa tempus nec. Mauris blandit iaculis est et auctor.

Plan de financement et pérennisation

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed in elit bibendum ex mollis fringilla. Proin a enim quis libero pellentesque auctor eget sit amet mi. Vivamus sit amet varius lectus, facilisis tristique ipsum. In ultricies

dictum convallis. Mauris sed lacinia lectus. In finibus ante eu nibh ultrices sagittis. Sed efficitur velit ac tincidunt tempor. Aliquam ornare eu tellus quis condimentum. Morbi ornare tincidunt congue. Vivamus libero leo, fringilla et urna nec, dapibus hendrerit magna. Aliquam tristique nunc nec quam feugiat, eu porttitor nisi iaculis. Vivamus vitae auctor ante.

Indicateurs nationaux :

Indicateur national 7

Valeur initiale	Valeur cible	Echéance cible
		20xx

Indicateur national 8

Valeur initiale	Valeur cible	Echéance cible
		20xx

Annexe indicateurs / jalons

Offre de formation et vie étudiante

	2026	2027	2028	2029	
Objectif 1 :					
Indicateur 1 :					
Indicateur 2 :					
Indicateur 3 :					

Recherche et innovation

	2026	2027	2028	2029	
Objectif 2 :					
Indicateur 4 :					
Indicateur 5 :					
Indicateur 6 :					

Pilotage

	2026	2027	2028	2029	
Objectif 3 :					
Indicateur 7 :					
Indicateur 8 :					

Annexe financière

		Total COMP
Objectif 1 : Offre de formation et vie étudiante	Financement MESRE	
	Cofinancement établissement	
Objectif 2 : Recherche et innovation	Financement MESRE	
	Cofinancement établissement	
Objectif 3 : Gestion/Pilotage	Financement MESRE	
	Cofinancement établissement	
TOTAL COMP	Financement MESRE	
	Cofinancement établissement	

Annexe 4 : Référentiel de la politique de vie étudiante

La qualité des conditions de vie est un facteur déterminant de réussite de la formation des étudiants. Depuis trois ans, à travers la mise en place des schémas directeurs de vie étudiante (SDVE), le MESRE accompagne ainsi les établissements dans le déploiement des politiques de vie étudiante au plus près des besoins. La gouvernance des établissements définit sa politique de vie étudiante, nourrie des concertations avec les étudiants et pensée selon les spécificités territoriales, pour faciliter l'égalité des chances des étudiants, quel que soit leur profil et leur lieu de résidence ou d'études, en s'appuyant sur les synergies entre acteurs du territoire.

C'est pourquoi, dans le cadre des COMP 100 %, un engagement des établissements est attendu sur la politique de vie étudiante, avec des moyens adaptés et s'inscrivant dans le cadre de partenariats structurés.

Le rectorat est, en tant que service déconcentré de l'Etat, l'interlocuteur de proximité privilégié, pour accompagner et aider l'établissement à conduire au travers du COMP (et du SDVE) une politique de vie étudiante territoriale efficace.

Le COMP 100 % doit viser sur le volet vie étudiante : :

- Une prise en compte de l'ensemble des sites et des composantes,
- La mise en œuvre d'une politique co-construite avec les étudiants,
- Une synergie avec les acteurs du territoire et une bonne complémentarité avec le Crous,
- La mobilisation de ressources dédiées et une bonne utilisation de celles issues de la CVEC,
- Une structuration des services et des ressources humaines dédiés à la vie étudiante,
- Des améliorations mesurables dans les conditions de vie étudiante.

Il sera attendu une cohérence avec les orientations inscrites dans le cadre du SDVE, qui constitue également un outil de dialogue pour le rectorat avec l'établissement, et sur lequel il devra s'appuyer pour construire son objectif vie étudiante du COMP.

Afin de faciliter ce dialogue, la DGESIP a construit un indicateur composite de vie étudiante qui permet de rendre compte des principales thématiques des politiques de vie étudiante (annexe 5). L'indicateur composite à 5 dimensions, défini en cohérence avec la feuille de route « animation de la vie étudiante », transmise aux rectorats au printemps 2025, s'appuie sur les données recueillies dans le cadre des différentes enquêtes conduites par la sous-direction de la réussite et de la vie étudiante (enquête vie étudiante, CVEC, étudiants en situation de handicap).

Lors des échanges avec les établissements, il s'agira d'aborder les différentes dimensions de l'indicateur composite et de faire en sorte que les deux parties s'accordent sur une progression sur les 5 ans du COMP, dans les domaines et selon un rythme adapté aux spécificités propres à l'établissement. Il faudra veiller tout particulièrement au caractère partenarial des démarches engagées par les établissements, notamment avec le Crous pour les domaines d'actions concernés.

Les éléments ci-dessous présentent les orientations portées par la DGESIP concernant les cinq dimensions des politiques de vie étudiante. Ils proposent également aux rectorats des questionnements susceptibles de nourrir le dialogue avec les établissements afin de prendre au mieux en compte les spécificités territoriales

Thématique 1 : La santé (accès et promotion de la santé)

En matière de santé, il est attendu des établissements qu'ils développent une politique globale, tant en matière d'accès aux soins que de prévention.

Vous veillerez tout particulièrement à ce que les enjeux de santé mentale soient bien pris en compte. Cela pourra notamment passer par le développement des dispositifs de type sport-santé (qui pourront s'appuyer sur le vademecum produit en 2024 par la DGESIP) ou par des démarches englobantes, à l'image de celle des Campus promoteurs de santé.

Le développement des actions visant à renforcer l'appui par les pairs, via notamment les Etudiants Relais Santé ou d'autres dispositifs (ambassadeurs, secouristes en santé mentale, relais-addiction etc...) sera à encourager. La manière dont le déploiement de la réforme des SSE a été mené depuis 2023 sera également à analyser (autour notamment des points saillants de la réforme : mise en place du conseil de service, augmentation du nombre d'ETPT dédiés à la santé des étudiants, accueil d'étudiants non-inscrits à l'université, appartenance à un conseil local de santé mentale, partenariats mis en place avec des acteurs territoriaux).

Dans le cadre du dialogue avec l'établissement, vous pourrez ainsi par exemple les interroger sur les éléments suivants :

- Quelles sont les actions mises en place pour les étudiants inscrits dans les sites éloignés du SSE ? Comment les étudiants sont informés des services assurés par les SSE
- Peut-il avoir une vision d'ensemble du budget du SSE? Comment s'articule-t-il entre les différents partenaires (part CVEC, établissement, conventionnements écoles, partenaires tels que l'ARS ou la CPAM...)
- Comment collaborent le SSE et le SUAPS afin de diagnostiquer et d'améliorer la condition physique des étudiants ? Comment lutter contre la sédentarité ? Quel travail sur la démocratisation des pauses actives et du Design Actif ?
- Comment l'établissement sensibilise et accompagne les étudiants en santé mentale et au niveau du sport santé? Comment l'établissement collabore avec les dispositifs nationaux comme la CNAE et Santé Psy Etudiant?

Modalités de suivi dans le cadre de l'indicateur composite :

Thématique	Objectifs de politiques publiques	Indicateurs COMP
Santé (promotion de la santé)	Améliorer la santé des étudiants	Nombre de consultations de santé, quel que soit le motif (soin, prévention, social) /effectif étudiant
		Nombre de bénéficiaires étudiants de consultation de santé y compris les établissements conventionnés, quel que soit le motif (soin, prévention, social) / effectif étudiant
	Prévention en santé mentale	Nombre de consultations de santé mentale (hors dispositif santé psy étudiant)/ Effectif étudiant

Thématique 2 : Bien-être, compétences psycho-sociales et citoyenneté (Sport, culture, engagement, temps et rythmes universitaires)

Les établissements peuvent par leurs actions agir sur le bien-être étudiant. Différentes activités liées à la vie de campus favorisent la qualité de vie étudiante mais aussi le développement de compétences psychosociales indispensables à la bonne insertion tant sociale que professionnelle. Chez les

étudiants, les CPS impactent positivement le développement global, le bien-être, la résilience, la réussite académique et non académique, l'autonomie, et permettent de réduire les troubles anxio- dépressifs, le suicide et les conduites à risque (en matière de comportements sexuels, violences, addictions, etc.). Ainsi certaines activités représentent de véritables leviers comme l'activité physique pour tous, les dispositifs sport/santé, l'accès à la culture, le soutien à la créativité des étudiants, la reconnaissance de l'engagement. Il est donc attendu des établissements qu'ils développent des actions en ce sens, visant à favoriser le plus large accès possible à ces activités, quel que soit leur lieu d'études (pas uniquement pour les sites centraux), de résidence ou leur filière de formation.

L'inscription dans le cadre d'une stratégie globale, prenant en compte l'enjeu central des temps et rythmes universitaires à l'image de celle d'ores et déjà développée dans certains établissements, sera également à encourager en vue d'une diffusion large de ces réflexions.

Vous pourrez ainsi proposer un questionnement amenant l'établissement à s'interroger sur ses actions favorisant le bien-être étudiant :

- Quelle est la part d'étudiant inscrit au SUAPS ?
- Quelles actions sont mises en place en faveur du développement de l'activité physique pour tous les étudiants, y compris pour ceux qui en sont le plus éloignés (Village sport de rentrée, tests de forme, développement des pratiques individuelles pouvant se pratiquer en autonomie, etc.) ?
- Quelle collaboration avec les collectivités afin d'accéder à leurs équipements sportifs ? Quels partenariats avec l'écosystème sportif local ?
- Quel est le taux de participation aux activités culturelles des étudiants et quelles sont les actions développées pour le faire évoluer ?
- Quelles actions sont mises en place pour soutenir la créativité et les initiatives étudiantes ?
- Quels partenariats l'établissement développe-t-il avec les structures culturelles locales, régionales ou nationales (théâtres, musées, bibliothèques, festivals, scènes de musiques actuelles...) pour favoriser l'accès des étudiants à une offre diversifiée ?
- Quelles sont les actions mises en place pour favoriser le développement d'activités pour les étudiants des sites éloignés ?
- Existe-t-il un dispositif de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiant (crédits ECTS, point bonus, portfolio ou open badge.) ? quel est le taux d'étudiants qui bénéficient de cette reconnaissance institutionnelle ?
- Est-ce qu'une réflexion est conduite avec les composantes sur la question des temps et rythmes universitaires ?
- Combien de plages horaires sont disponibles dans les emplois du temps afin de permettre aux étudiants de pratiquer des activités ? Certaines sont-elles inscrites dans les maquettes ? Des heures sont-elles prévues (tous les jeudis après-midi, par exemple) ?
- L'organisation des emplois du temps est-elle adaptée pour favoriser le bien être des étudiants, quel est le temps de pause méridienne ?
- Des concertations sont-elles mises en œuvre sur les restauration (midi, soir, week end) et le transport (temps de transports, accessibilité des campus) avec les acteurs du territoire (Crous et Collectivités territoriales notamment)

Modalités de suivi dans le cadre de l'indicateur composite :

Thématique	Objectifs de politiques publiques	Indicateurs COMP
Bien-être, compétences psycho-sociales et citoyenneté (Sport, culture, engagement, rythmes étudiants)	Bien-être, intégration, citoyenneté, réussite par le sport	Nombre de bénéficiaires étudiants d'activités sportives = Nombre total d'étudiants inscrits au SUAPS/service ou bureau des sports/effectif étudiant
	Bien-être, intégration, citoyenneté, réussite par les activités culturelles	Nombre d'inscrits multiplié par le nombre d'heures d'activités culturelles (ateliers de pratiques artistiques, atelier radio, visite de patrimoine, action de culture scientifique, orchestre, chœur etc.) /effectif étudiants
	Bien-être, intégration, citoyenneté, réussite par la promotion de l'engagement étudiant	Etudiants reconnus engagés/ Effectif étudiants

Thématique 3 : L'accueil et les actions sociales (accès aux droits, accueil, accompagnement vers le logement, accès à la restauration en lien avec les partenaires concernés)

Il est attendu des établissements un engagement fort sur l'accueil des étudiants ainsi que sur l'action sociale, qui sont essentiels pour faciliter l'intégration des primo-arrivants, accompagner l'étudiant dans ses conditions de vie et lutter contre le non-recours aux droits. C'est en général le premier poste de dépenses de la CVEC. Les établissements sur le modèle des guichets d'accueil des étudiants internationaux ont déployé des dispositifs d'accueil (semaine de l'accueil, festival de rentrée...) auxquels sont souvent associés des partenaires. Les SDVE affichent de plus en plus fréquemment une priorisation des actions pour rendre l'université plus inclusive (notamment par la mise en place de dispositifs de lutte contre les différentes formes précarités). La mise en place de guichets uniques d'accès aux droits, l'accompagnement vers des solutions de logement, l'engagement de l'établissement de l'accès de ses étudiants à des solutions de restauration à tarif modéré, dans le contexte de mise en oeuvre de la loi dite Lévi, seront à encourager.

Sur les sujets restauration et logement, thématiques sur lesquelles les Crous sont en responsabilités mais les établissements très sollicités par les étudiants, vous veillerez à ce que des partenariats soient noués à l'échelle locale.

A l'occasion de ces nouveaux COMP, vous pouvez ainsi contribuer à faire réfléchir les établissements sur leur politique d'accueil et d'intégration des étudiants :

- Comment est organisé l'accueil des étudiants ? Quels partenariats avec le Crous sont mis en place (et avec d'autres partenaires) ?
- Existe-t-il un guichet unique, notamment un guichet social unique avec le Crous ? Y-a-t-il des collaborations avec les collectivités territoriales ou d'autres acteurs ?
- Quels sont les dispositifs mis en oeuvre pour favoriser l'accès aux droits ?
- Est-ce que l'établissement a une politique visant à favoriser l'accès au logement des étudiants Quelle organisation est mise en place pour pour orienter/accompagner les étudiants en difficulté (dispositifs type logement d'urgence, partenariats...) ? Combien d'étudiants sont accompagnés par l'établissement sur les questions de logement ?
- Est-ce que l'établissement a une politique autour sur la restauration ? Au-delà des étudiants bénéficiaires de l'aide dite Lévi, la pause méridienne (avec le temps de trajet et d'attente notamment) permet-elle aux étudiants d'avoir accès à un repas équilibré ? Quelles sont les solutions alternatives ?

Modalités de suivi dans le cadre de l'indicateur composite :

Thématique	Objectifs de politiques publiques	Indicateurs COMP
Accueil et action Sociale (Accès aux droits, accueil, aides logement, restauration en lien avec les partenariats)	Accueil -guichet unique	Présence d'un guichet unique d'accueil de rentrée en lien avec le CROUS
	Orienter les étudiants vers une solution de logement	Existence de dispositifs logements oui/non
	Couvrir tous les étudiants par une offre de restauration	Nb étudiants non couverts restauration (ENQVIE)
	Dialoguer avec le CROUS sur la pause méridienne	Oui/non

Thématique 4 : Egalité des chances (accompagnement des étudiants à besoins particuliers)

La politique de vie étudiante, doit permettre de bien prendre en compte les besoins particuliers des étudiants du territoire. Le Régime Spécial d'Études (RSE) est un cadre réglementaire qui permet d'accompagner les étudiants à besoins particuliers lors de leur parcours de formation. Il vise à prévenir les ruptures et à garantir l'égalité des chances. Les établissements proposent des aménagements pédagogiques adaptés aux étudiants concernés eu égard à leurs besoins (aménagements de l'emploi du temps, des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, de la durée du cursus d'études ou toute autre forme définie par l'établissement qui peut, en particulier, avoir recours à l'enseignement à distance et aux technologies numériques). Sont particulièrement concernés les étudiants en situation de handicap ou atteints de maladie invalidante, les étudiants salariés, les sportifs ou artistes de haut niveau, les étudiants aidants ou chargés de famille, les étudiants engagés (élus, en service civique, volontaires), ainsi que tous ceux qui rencontrent des contraintes spécifiques. Une attention particulière doit de plus être apportée aux étudiants ultramarins dont les réalités liées à l'éloignement, aux coûts supplémentaires de mobilité et à l'adaptation culturelle et sociale justifient pleinement la prise en compte de leurs besoins.

Ainsi, il est attendu des établissements une prise en compte des problématiques spécifiques de l'ensemble des étudiants à besoins particuliers, dans le cadre de démarches les plus globales possibles, tant en ce qui concerne les modalités d'accompagnement que d'organisation (dans le cadre, par exemple, de services mutualisés). Concernant les étudiants en situation de handicap, conformément à la réglementation nationale en vigueur, les établissements mettent en place un schéma directeur du handicap (SDH). Celui-ci garantit les droits spécifiques des étudiants en situation de handicap leur permettant de disposer du respect de leurs droits sur la base de l'égalité avec les autres.

Le rectorat veille à la mise en œuvre du SDH et des aménagements pendant la formation mais également dans le cadre de leur vie étudiante jusqu'à leur insertion professionnelle. Les établissements dans les trois vagues antérieures des COMP ont cherché à renforcer leurs dispositifs assurant l'égalité des chances pour les publics ESH notamment. Il est essentiel que cela soit élargie plus globalement à l'ensemble des étudiants à besoins particuliers.

Ces politiques peuvent aussi être interrogées :

- Quelles sont les évolutions proposées pour faire face à l'augmentation du nombre d'ESH inscrits à l'université ?
- Comment sont pris en compte les besoins particuliers des étudiants lors de leur formation (et lors des examens), de leur vie étudiante et de leur insertion professionnelle ?
- Comment favoriser l'accessibilité de la vie étudiante (santé, sport, culture, citoyenneté, engagement ...) des ESH et des autres étudiants à besoins particuliers ?
- Quels dispositifs sont mis en œuvre dans les établissements pour favoriser la réussite des étudiants, notamment à besoins particuliers (dont les Campus connectés),
- Pour les établissements concernés, quels dispositifs sont mis en œuvre pour accompagner les Campus connectés partenaires ?

Modalités de suivi dans le cadre de l'indicateur composite :

Thématique	Objectifs de politiques publiques	Indicateurs COMP
Egalité (accompagnement des besoins particuliers, obligations légales (existence SD handicap)	Accompagner les étudiants en situation de handicap	Etudiants en situation de handicap (nombre d'ESH recensés dans l'enquête handicap/ Effectif d'étudiants)
	Structurer la politique handicap de l'établissement	Présence ou non d'un schéma directeur du handicap (oui/non)
	Accompagner les étudiants à besoins particuliers (hors handicap)	Etudiants à besoins particuliers (hors handicap) (nombre d'étudiants à besoins particuliers étudiants recensés / Effectif d'étudiants)
	Structurer l'accompagnement des étudiants à besoins particuliers (hors handicap)	Présence d'un ou plusieurs référent besoins particuliers (hors handicap) (oui/non)

Thématique 5 : Pilotage et ancrage territorial (SDVE, budget et mode de financement, optimisation de la CVEC, partenariats territoriaux, notamment avec le Crous et les collectivités territoriales)

Il est demandé dans le cadre des COMP 100 % que la politique de vie étudiante prenne en compte des objectifs de pilotage et de mobilisation des moyens et ressources adaptées et clairement définies (tant au niveau budgétaire que de l'organisation retenue).

Un portage par la gouvernance des questions de vie étudiante sera ainsi attendu.

Le pilotage du SDVE permet notamment de mesurer dans le cadre du contrat sur 5 ans les avancées et les résistances, les freins et les leviers à activer. Le déploiement des SDVE se généralise dans les établissements et doit continuer à contribuer à inscrire les politiques de vie étudiante dans une dimension territoriale. Le SDVE doit également avoir été voté en CA. A défaut, il est nécessaire d'identifier les freins à sa conception et à sa mise en œuvre.

Le budget de la CVEC contribue à la réalisation d'actions de vie étudiante et permet d'engager des projets ambitieux avec un investissement pluriannuel ouvert aux partenariats. Vous veillerez dans le cadre du dialogue avec l'établissement à ce que les reliquats non fléchés soient réduits au maximum. L'ancrage territorial et le développement des partenariats seront à encourager dans ce cadre. La politique de vie étudiante ne peut en effet pas se construire sans des partenariats comme le ou les Crous et les différentes collectivités territoriales notamment, ou d'autres acteurs locaux.

A ce titre vous veillerez à ce que les établissements proposent des actions pour que l'ensemble des étudiants sur sites éloignés soient bien pris en compte dans les différentes dimensions de la vie étudiante.

L'établissement pourra ainsi être interrogé :

- Est-ce que l'établissement participe à des comités locaux au niveau des bassins d'études qui associent le CROUS, et différents partenaires sociaux et des collectivités territoriales ? L'objet de ces comités est-il de partager les informations, des ressources et de contribuer au respect de l'accès aux droits des étudiants ?
- Quelle est l'organisation prévue pour suivre les réalisations des actions du SDVE et comment les étudiants y sont associés ? Comment sera réalisée l'évaluation de ce SDVE (indicateurs de suivi et de performance, comité de suivi...) ?
- Quelles sont les spécificités de l'établissement et de son territoire et comment la politique de vie étudiante tient-elle compte de ses particularités (nombre de sites, profils des étudiants- taux de boursiers notamment, démographie étudiante...) ?
- Quelle est l'organisation du pilotage de la CVEC (les étudiants sont-ils bien représentés à hauteur de 50 % dans les commissions CVEC) ? Si les reliquats non fléchés sont importants, des actions de résorption ont-elles été mises en place ou sont-elles programmées

Modalités de suivi dans le cadre de l'indicateur composite :

Thématique	Objectifs de politiques publiques	Indicateurs COMP
Pilotage et ancrage territorial (SDVE, budget, partenariats territoriaux, notamment Crous et CT)	Optimiser le budget CVEC	Reliquats non fléchés dans enquête CVEC / budget CVEC
	Développer la coopération territoriale autour de l'amélioration de la qualité de la vie des étudiants	Avoir un SDVE d'établissement (oui:non)
	Financer les actions d'amélioration de la qualité de vie des étudiants	Part du budget hors CVEC dans le budget vie étudiante (budget CVEC + budget établissement hors CVEC = budget vie étudiante) / budget VE total

Annexe 5 : méthodologie de construction de l'indicateur composite vie étudiante

Intérêt de l'indicateur composite sur la vie étudiante

L'indicateur composite prend en compte les 5 grandes dimensions des politiques de vie étudiante qui peuvent être déployées par les établissements : la santé, le bien-être et les politiques permettant le développement des compétences psychosociales (culture, activité physique et sportive, engagement), l'accueil et l'action sociale (accès aux droits, au logement et à la restauration), les politiques en faveur d'un égal accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants à besoins particuliers et les actions de pilotage (utilisation de la CVEC, SDVE...).

Cet indicateur composite rend ainsi compte de **la grande diversité des leviers qui peuvent être mis en œuvre pour conduire une politique de vie étudiante**. Cette approche permet aux établissements de mettre en avant l'ensemble de leur politique de vie étudiante reconnue comme levier de réussite des étudiants. En première analyse, il apparaît que ces scores sont positivement corrélés avec les valeurs ajoutées des réussites en licence calculées par le SIES pour les universités.

De par son caractère composite, il est **plus robuste et moins sujet à aléa** dans la manière dont les données sont recensées.

Méthode de construction de l'indicateur et de partage dans le cadre des COMP

Cet indicateur composite **s'appuie sur les données recueillies lors des enquêtes conduites par la DGESIP** sur la vie étudiante (enquêtes annuelles « vie étudiante », CVEC et étudiants en situation de handicap). **Les scores sont calculés directement par la sous-direction vie étudiante** au vu des réponses faites par les établissements puis transmis aux rectorats pour alimenter le dialogue dans le cadre des COMP¹.

Au-delà du score total, **une fiche sera produite pour chaque établissement** présentant le détail des scores sur chacun des sous-indicateurs pris en compte afin d'**assurer la bonne compréhension sur la manière dont l'indicateur est calculé**, ainsi que des éléments de comparaison avec la moyenne des établissements (radars).

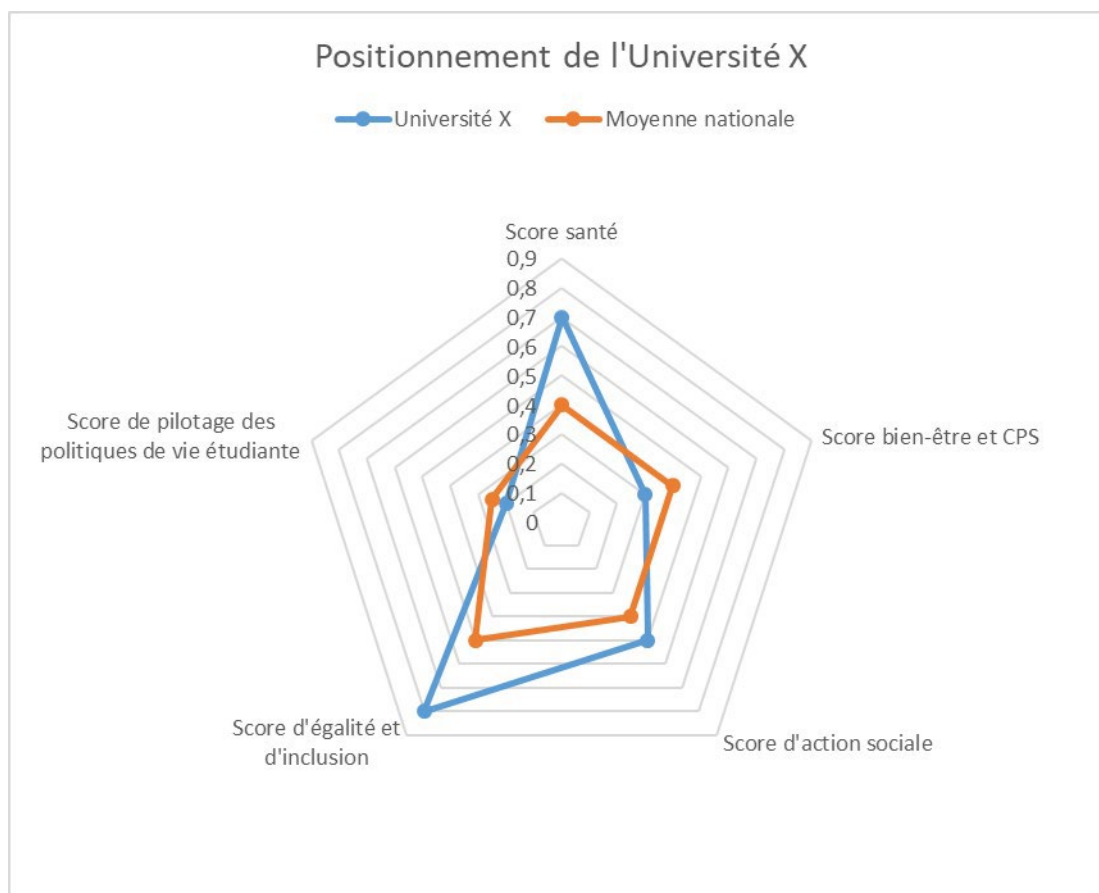
Si cet indicateur composite permet de faciliter la comparaison concernant l'ampleur des politiques de vie étudiante menées par les établissements, son premier intérêt sera de constituer **un outil de dialogue entre le rectorat et l'établissement**. La **moyenne nationale** calculée sur la base des données déclaratives disponibles dans les enquêtes **servira de « repère » mais cette valeur devra être prise avec précaution** (données déclaratives pouvant ne pas être exhaustives). Il ne sera par ailleurs pas possible à court terme de demander aux établissements d'atteindre un niveau préfixé par la tutelle au niveau national pour chacun des indicateurs car **les contextes socio-économiques et territoriaux des établissements varient énormément**.

Ainsi, plutôt que l'atteinte de moyennes ou de cibles nationales prédéterminées, l'enjeu sera d'**inciter les établissements à améliorer progressivement leur score, en s'appuyant sur les leviers qu'ils auront choisi en fonction de leur contexte spécifique et leurs propres priorités**.

1 Pour les indicateurs à réponse binaire (existence de dispositif ou non), 1 point est attribué si le dispositif existe et 0 sinon. Pour les indicateurs en pourcentage (part d'étudiants concernés), des points entre 0 et 1 sont attribués en fonction du positionnement en quintile. Si l'établissement a un score de 0 = 0 point. Si l'établissement est dans le premier quintile (le plus bas) = 0,2, s'il se trouve dans le deuxième = 0,4, dans le troisième = 0,6, le quatrième = 0,8 et le cinquième = 1 point. Ensuite, une moyenne par dimension est faite pour obtenir une valeur synthétique moyenne entre 0 et 1 par dimension et une moyenne des dimensions donne un score total synthétique

Dimensions de la vie étudiante	Sous-indicateurs
Santé (promotion de la santé)	Nombre de consultations de santé, quel que soit le motif (soin, prévention, social) / Effectif étudiant
	Nombre de bénéficiaires étudiants de consultation de santé y compris les établissements conventionnés, quel que soit le motif (soin, prévention, social) / Effectif étudiant
	Nombre de consultations de santé mentale (hors dispositif santé psy étudiant) / Effectif étudiant
Bien-être, compétences psycho-sociales et citoyenneté (Sport, culture, engagement)	Nombre de bénéficiaires étudiants d'activités sportives = Nombre total d'étudiants inscrits au SUAPS/service ou bureau des sports / Effectif étudiant
	Nombre d'inscrits multiplié par le nombre d'heures d'activités culturelles (ateliers de pratiques artistiques, atelier radio, visite de patrimoine, action de culture scientifique, orchestre, chœur etc.) / Effectif étudiant
	Etudiants reconnus engagés / Effectif étudiant
Accueil et action Sociale (Accès aux droits, accueil, aides logement, restauration en lien avec les partenariats)	Présence d'un guichet unique d'accueil de rentrée en lien avec le CROUS
	Existence de dispositifs logements (Oui/Non)
	Nb étudiants couverts restauration / Effectif étudiant
	Dialogue en cours avec le Crous sur la pause méridiennes (Oui/Non)
Egalité (accompagnement des besoins particuliers, obligations légales (existence SD handicap)	Etudiants en situation de handicap (nombre d'ESH recensés dans l'enquête handicap) / Effectif étudiant
	Présence ou non d'un schéma directeur du handicap (Oui/Non)
	Etudiants à besoins particuliers (hors handicap) (nombre d'étudiants à besoins particuliers étudiants recensés / Effectif étudiant
	Présence d'un ou plusieurs référent besoins particuliers (hors handicap) (Oui/Non)
Pilotage et ancrage territorial (SDVE, budget, partenariats territoriaux, notamment Crous et CT)	Reliquats non fléchés dans enquête CVEC / budget CVEC
	Avoir un SDVE d'établissement (Oui/Non)
	Part du budget hors CVEC dans le budget vie étudiante (budget CVEC + budget établissement hors CVEC = budget vie étudiante) / budget VE total

Exemple de score par dimension pour une Université X :



Annexe 6 – Indicateurs nationaux

CONTRAT D’OBJECTIFS, DE MOYENS ET DE PERFORMANCE - COMP

Indicateurs nationaux

FORMATION	
Transformation de l’offre de formation	
01	Nombre de formations transformées parmi les moins performantes sur la période du COMP
Répondre aux grands défis de la Nation	
02	Effectifs étudiants dans des formations correspondant aux grands défis (réindustrialisation/souveraineté, vieillissement de la population, transition écologique), notamment les STEM et les métiers de la santé
VIE ETUDIANTE	
03	Indicateur composite sur 5 dimensions : santé / bien-être et compétences psycho-sociales / accueil et action sociale / égalité et inclusion / pilotage et ancrage territorial
RECHERCHE	
Recherche / Europe	
04	Montant financier total des contrats issus d’Horizon Europe
Recherche / Innovation	
05	Structuration de l’activité d’innovation dans le cadre du PUI (Pôle Universitaire d’Innovation)
Recherche / Organisation	
06	Taux d’unités mixtes de recherche en DGG (délégation globale de gestion)
PILOTAGE	
Trajectoire de ressources propres	
07	Taux de ressources propres
Niveau de trésorerie	
08	Niveau de trésorerie exprimé en nombre de jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement

INDICATEUR - COMP**01 FORMATION**

Intitulé de l'indicateur	Transformation de l'offre de formation
Indicateur	Nombre de formations transformées parmi les moins performantes sur la période du COMP
Unité de la mesure	Nombre de formations
Date de la mesure	Annuelle -Septembre
Sources	• QUADRANT (données SISE sur les étudiants inscrits, la réussite étudiante et la poursuite d'étude x données INSERSUP sur l'insertion professionnelle et l'emploi) • FRESQ (données sur les formations)

Modalités de calcul de l'indicateur :

Les outils QUADRANT et FRESQ sont mis à disposition afin de partager les constats sur l'offre de formation et de nourrir un dialogue entre le rectorat et les établissements. Sur cette base un objectif de transformation des formations les moins performantes sur la période du COMP est arrêté, qui fait l'objet d'un suivi annuel. L'écart par rapport à la cible permet d'évaluer l'atteinte ou non de l'objectif.

Les transformations prises en compte dans ce calcul peuvent être très diverses ; puisque celles-ci doivent s'adapter au mieux aux spécificités de l'établissement concerné, de chacune des formations, de leur contenu/pédagogie/organisation, des profils des étudiants, de la capacité d'accueil, des liens avec le monde économique et les partenaires... Quelle que soit la nature de ces transformations, elles doivent viser l'amélioration de la performance sur les critères de réussite étudiante, poursuite d'étude et insertion professionnelle.

Interprétation de l'indicateur :

Cet indicateur de résultats du COMP relatif au « nombre de formations transformées par l'établissement sur la période », sera à rapprocher de l'objectif prévisionnel fixé dans le COMP et négocié sur la base du niveau actuel de performance de l'offre l'établissement et du volume total de son offre.

Il permettra de vérifier que l'établissement a bien réalisé son engagement sur le nombre de transformations de formations négociées dans le COMP, permettant de viser une amélioration de la performance de son offre.

Modalités de fixation de la cible à atteindre :

L'objectif que s'est fixé le MESRE dans le cadre des PPG (Politiques prioritaires du gouvernement), est d'atteindre au niveau national : 8% d'étudiants concernés par une transformation de formations à l'issue des 4 ans des COMP.

La fixation de l'objectif-cible à atteindre sera donc défini lors de la négociation de chacun des COMP, tenant compte du niveau actuel de performance de l'établissement et du volume total de son offre, dans la perspective de l'objectif national de transformations rappelé supra.

Intitulé de l'indicateur	Répondre aux grands défis de la Nation
Indicateur	Effectifs étudiants dans des formations correspondant aux grands défis (réindustrialisation/souveraineté, vieillissement de la population, transition écologique), notamment les STEM et les métiers de la santé
Unité de la mesure	Nombre d'inscrits
Date de la mesure	Annuel – janvier (après la stabilisation des données liées aux inscriptions dans SISE)
Source	SISE

Modalités de calcul de l'indicateur :

Cet indicateur est défini par le nombre d'inscrits en formation annuellement sur toutes les formations supérieures reconnues par le ministère dans les catégories de formations suivantes :

- *2a- Réindustrialisation/souveraineté, transition écologique - Nombre d'étudiants inscrits en formations STEM*

- Le domaine STEM (réindustrialisation) est composé des formations relevant des disciplines SISE suivantes : 16 – Sciences fondamentales et applications ; 08 – Sciences de la vie, de la santé, de la terre, et de l'univers ; et 33 – Pluri-sciences.

- *2b- Transition démographique - Nombre d'étudiants inscrits en formations liées à la santé*

Le domaine santé est composé des formations relevant des disciplines SISE suivante: 11 – Médecine ; 12- Odontologie ; 13 – pharmacie ; et 34 – Pluri-santé

2c - D'autres disciplines

Au-delà des deux champs ci-dessus, les grands défis mobilisent un ensemble large de compétences et de connaissances, par exemple en droit ou dans les sciences sociales. Ainsi, pour les établissements qui n'ont pas de formation dans les champs STEM ou santé, une liste de formations ciblant spécifiquement une des grandes transitions (réindustrialisation, souveraineté, transition écologique, vieillissement de la population) sera établie par l'établissement et le recteur.

Interprétation de l'indicateur :

Ces indicateurs permettent de suivre l'évolution des inscrits en formation supérieure reconnue par le ministère dans les domaines correspondant aux grands défis actuels, notamment les STEM-réindustrialisation et les métiers de la santé.

L'objectif est ici de suivre l'augmentation du nombre d'inscrits annuellement dans chaque établissement, sur ces domaines prioritaires pour la France ; et de les inciter à développer leur

offre vers ces métiers en tension et de demain, à travers les COMP et les financements de l'AMI-CMA notamment.

Modalités de fixation de la cible à atteindre :

Afin de s'adapter au mieux aux spécificités de chaque établissement et de son territoire, il n'est pas envisagé d'établir un objectif-cible défini au niveau national par le ministère ; mais, plutôt de demander à chaque établissement de s'engager dans son COMP, à augmenter progressivement son offre et le nombre d'inscrits en formation dans ces domaines prioritaires, par rapport à la rentrée précédente, en fonction des besoins du territoire et de sa stratégie/signature d'établissement.

Intitulé de l'indicateur	Vie étudiante
Indicateur	Indicateur composite sur 5 dimensions : santé / bien-être et compétences psycho-sociales / accueil et action sociale / égalité et inclusion / pilotage et ancrage territorial
Unité de la mesure	Score de l'établissement en fonction de sa position relative aux autres établissements – scores compris entre 0 et 1
Date de la mesure	Données année N-2
Source	Enquête Vie étudiante, enquête CVEC et enquête handicap

Modalités de calcul de l'indicateur :

L'indicateur composite « vie étudiante » est calculé par la DGESIP et sera communiqué aux rectorats tous les ans pour leur dialogue avec l'établissement dans le cadre des COMP. Il est construit à partir des données déclarées par les établissements dans les enquêtes CVEC, Vie étudiante et Handicap qui portent sur les cinq grandes dimensions de la vie étudiante. Il présente l'avantage d'agréger des sous-indicateurs mesurant chacun différents aspects de la politique de vie étudiante de l'établissement. L'attribution des points pour aboutir à des scores par dimension puis à un score total synthétique est calculée en fonction de la position relative de l'établissement parmi tous les établissements.

La représentation graphique de l'indicateur composite de l'établissement permet d'afficher un score sur les cinq grandes dimensions et de situer l'établissement par rapport à une moyenne nationale. Cette moyenne nationale fournie à titre de comparaison est calculée sur la base des données déclaratives disponibles dans les enquêtes, elle sert de repère mais les données déclaratives n'étant pas toujours exhaustives, sa valeur est donc à prendre avec précautions.

Interprétation de l'indicateur :

Cet indicateur permet de faciliter la comparaison concernant l'ampleur des politiques de vie étudiante menées par les établissements, mais son premier intérêt sera de constituer un outil de dialogue entre le rectorat et l'établissement. Il n'est pas envisagé de demander aux établissements d'atteindre un niveau préfixé par la tutelle au niveau national pour chacun des indicateurs car les contextes socio-économiques et territoriaux des établissements varient énormément.

Modalités de fixation de la cible à atteindre :

Plutôt que l'atteinte de moyennes ou de cibles nationales prédéterminées, l'enjeu sera d'inciter les établissements à améliorer progressivement leurs scores, en s'appuyant sur les leviers qu'ils auront choisi en fonction de leur contexte spécifique et leurs propres priorités.

Commentaires:

Une limite à ces indicateurs et scores produits par la DGESIP est qu'ils se basent sur des données d'enquête portant sur l'année n-2. Un point très positif est que d'après les premières analyses, ces scores vie étudiante sont positivement corrélés avec les valeurs ajoutées des

réussites en licence pour les universités et reflètent donc bien un lien avec une mesure des réussites étudiantes.

Intitulé de l'indicateur	Recherche - Europe
Indicateur 1	Montant financier total des contrats issus d'Horizon Europe
Unité de la mesure	Montant versé à l'université
Date de la mesure	30 avril de l'année N+1 pour les contrats couvrant la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année N
Source	Commission européenne

Modalités de calcul de l'indicateur :

Sans Objet

Interprétation de l'indicateur :

L'indicateur doit être complété d'une explication de la stratégie mise en place pour mobiliser les fonds européens et augmenter les dépôts de qualité.

Modalités de fixation de la cible à atteindre :

A fixer en tenant compte de la stratégie de mobilisation mise en place à l'échelle du site.

Système d'information et tableaux de bord pour le pilotage à mettre en place pour s'assurer d'avoir une bonne connaissance des contrats signés.

Intitulé de l'indicateur	Recherche - Innovation
Indicateur 1	Structuration de l'activité d'innovation dans le cadre du PUI (si pertinent)
Unité de la mesure	Score (compris entre 1 et 4).
Date de la mesure	Annuelle – Avril N+1
Source	Données de l'établissement et, le cas échéant, données transmises par le chef de file du PUI

Modalités de calcul de l'indicateur :

Il est proposé une évaluation qualitative de chacun des 3 volets ci-dessous de l'indicateur sur quatre niveaux (1 : faible ; 2 : partiel ; 3 : satisfaisant ; 4 : excellent). La moyenne simple des résultats sur les 3 volets conduit à une mesure globale.

Interprétation de l'indicateur :

L'indicateur se compose de trois volets pour lesquels des éléments sont proposés pour en définir les contours :

- 1) Coordination : rôle et responsabilité de l'établissement dans la coordination du PUI, niveau d'implication de l'établissement dans les prises de décisions stratégiques et opérationnelles du PUI, modalités de communication des décisions du PUI auprès des différentes parties prenantes de l'établissement.
- 2) Stratégie de site et déploiement opérationnel : cohérence entre l'ambition de la stratégie du PUI et celle de l'établissement, modalités de pilotage de la stratégie d'innovation de l'établissement et articulation avec celle du PUI, stratégie pour assurer la montée en compétences des services concernés (cartographie des compétences, formation, recrutement, ...).
- 3) Impact et effet transformant du PUI sur l'établissement : ambition de l'établissement en termes de transformation, évolution éventuelle de l'organisation de services dans le cadre de la dynamique de mutualisation et de mise en cohérence à l'échelle du PUI, impact du PUI sur la simplification des process de l'établissement dans un objectif d'efficacité opérationnelle, évolutions des modalités d'interaction avec le monde socioéconomique.

Les activités relevant de cet indicateur englobent la recherche partenariale, le transfert de connaissances et la création d'entreprises.

Modalités de fixation de la cible à atteindre :

Plutôt que l'atteinte de moyennes ou de cibles nationales prédéterminées, l'enjeu sera d'inciter les établissements à améliorer progressivement leur score, en s'appuyant sur les leviers qu'ils auront choisi en fonction de leur contexte spécifique et leurs propres priorités.

Commentaires :

Dans le cas d'un établissement hors PUI, les références au PUI dans les éléments fournis sur l'indicateur sont à adapter au contexte des établissements impliqués dans la politique de site sur le volet innovation.

Intitulé de l'indicateur	Recherche - Organisation
Indicateur	Taux d'unités mixtes de recherche en DGG (délégation globale de gestion)
Unité de la mesure	pourcentage
Date de la mesure	A la fin de chaque année civile
Source	

Précisions sur l'indicateur à venir

Modalités de calcul de l'indicateur :

Interprétation de l'indicateur :

Modalités de fixation de la cible à atteindre :

Commentaires:

INDICATEUR - COMP**07 PILOTAGE**

Intitulé de l'indicateur	Trajectoire de ressources propres
Indicateur	Taux de ressources propres
Unité de la mesure	pourcentage
Date de la mesure	année N
Source	compte financier année N-1, BI ou BR année N, BI année N+1

Modalités de calcul de l'indicateur :

Taux de ressources propres = ressources propres en €/recettes totales année N en €

Interprétation de l'indicateur :

A apprécier en tendance, a minima : constaté N-1, année N, prévision N+1

Modalités de fixation de la cible à atteindre :

A déterminer avec l'établissement, et selon sa nature ou sa configuration (par exemple le potentiel d'exploitation de biens immobiliers peut être différent selon le parc et la situation patrimoniale) et la place de l'établissement dans le tissu local (recettes de formations professionnelles par exemple)

Commentaires:

Selon le rapport IGF IGESR sur le modèle économique des établissements publics de l'enseignement supérieur, on constate que si le taux de ressources propres représente en moyenne 24%, le taux de ressources propres dans l'ensemble des ressources est cependant très variable selon les établissements. La dispersion des taux de ressources propres dans les établissements passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) montre que, si les écoles d'ingénieur indépendantes des universités parviennent à dégager entre 30 % et 51 % de ressources propres, les universités se situent en majorité entre 9 % et 30 % de ressources propres.

INDICATEUR - COMP**08 PILOTAGE**

Intitulé de l'indicateur	Niveau de trésorerie
Indicateur	Niveau de trésorerie exprimé en nombre de jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement
Unité de la mesure	Nombre de jours
Date de la mesure	année N
Source	compte financier année N-1, BI ou BR année N, BI année N+1

Modalités de calcul de l'indicateur :

Nombre de jours = niveau final de trésorerie / (crédits de paiement hors investissement / 360)

Interprétation de l'indicateur :

A apprécier en tendance, a minima : constaté N-1, année N, prévision N+1

Modalités de fixation de la cible à atteindre :

Si le niveau de trésorerie au moment de l'élaboration du contrat dépasse largement le niveau minimal réglementaire (30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement), l'établissement est invité à mettre en place un plan d'utilisation de sa trésorerie pour financer des opérations d'investissement, avec l'objectif de réduire au minimum la trésorerie libre d'emploi. Un usage ponctuel de la trésorerie non libre d'emploi est toléré à condition que l'établissement démontre sa capacité à la reconstituer dans un plan pluriannuel de trésorerie approuvé par le contrôleur budgétaire.

Dans le cas contraire, il conviendra de planifier, dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre, la reconstitution de la trésorerie pour l'amener au niveau minimal.

Commentaires :

A apprécier en commentant également les déterminants conduisant au niveau de trésorerie, et notamment, l'évolution du fonds de roulement, lui-même sous tendu par l'évolution du résultat (lequel est pour plus de 80% fonction de l'évolution de la masse salariale).

Par ailleurs, l'établissement est invité à mobiliser sa trésorerie (quitte à devoir la reconstituer) aussi bien pour faire face à des besoins infra annuels qu'en approche pluriannuelle (ceci alors dans le cadre du COMP). Les éléments de méthode, conseils et recommandations seront diffusés par la DGESIP et la DAF.